

rue de Gruyères.

at et or.

MORAT

iqueurs fines.

s d'Arbois.

nt. le litre.

rison.

que par votre traitement... le goût de boire, ma santé... connaissance que j'éprouve... détails sur ma guérison... que je viens de faire se pro-... buveur effréné. Toutes... étonnées de ma guérison... où j'irai, d'autant plus... le 28 décembre 1897. Albert... Pour le syndic, Wolfens-... Kirchstrasse 406, Glaris.

ES

deaux 1895).

JURY

es 1897.

LES

ble.

re d'eau sucrée forment

at la soif et assainissant

gestions, les maux de

ouverain contre la cho-

nt aussi pour les dents,

RICIÈLES

haussure.

liers.

vants :

12.-	au lieu de Fr. 13.50
16.50	18.-
5.95	6.50
6.80	7.50
7.90	8.50
7.80	8.50
7.90	8.50
4.50	5.-
5.50	6.-
5.80	6.50
5.80	6.50
5.50	6.30
3.70	4.20
4.70	5.20
1.75	2.-
3.70	4.20

par retour du courrier.

WANGEN (Argovie).

S GRILLÉS

65 cent. la livre.

T depuis 50 cent. la livre.

N DE COMESTIBLES

REYVAUD

3. BULLE.

uidation

DE DRAINAGE

ella, à Vuadens.

TENDRE

ière du Valais à 4 fr.

ne sur wagon à Aigle.

Silvain Defago, à Illarsaz

à MM. de Westweller &

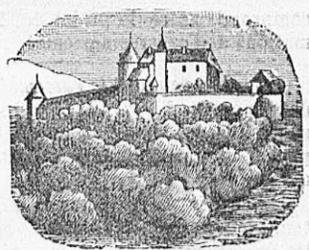
Corraterie 20.

**CHOCOLAT**  
**DUCHARD**  
**NO SOLUBLE**  
**ELLENTÉ QUALITÉ**  
**MODÉRÉS**  
**PRIX**  
**TROUVE**  
**PARTOUT.**

io Lenz, imp.-éditeur.



# LA GRUYÈRE



**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
Suisse... 1 an, Fr. 50  
... 6 mois, 25  
Étranger : 1 an, Fr. 90  
... 6 mois, 50  
payable d'avance.  
Prix du numéro : 5 cent.  
On s'abonne dans les bureaux de poste.

## JOURNAL INDEPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue du Tir 131, BULLE.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 6<sup>00</sup> 10<sup>40</sup> 2<sup>25</sup> 4<sup>55</sup> 8<sup>40</sup> — Bulle, arr. 8<sup>07</sup> 1<sup>57</sup> 4<sup>33</sup> 7<sup>23</sup> 10<sup>52</sup>

**Prix des annonces et réclames :**  
Annonces : Canton, 10 c., Suisse, 15 c.; Étranger, 20 c. la ligne ou son espace.  
Réclames : 30 c. la ligne.  
S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle, r. de Gruyères; Fribourg, rue St-Nicolas, ou à ses succursales.

BULLE, le 14 août 1899.

### DROITS DU PEUPLE

IV

Dans le canton de Fribourg, le peuple ne nomme absolument aucun fonctionnaire, ni aucun membre de la magistrature. Il nomme tous les cinq ans le Grand Conseil, tous les quatre ans le conseil communal et le conseil général, tous les trois ans les conseillers nationaux et c'est tout. Il n'a la nomination ni des conseillers d'Etat, ni des préfets, ni des juges, ni des préposés, ni des syndics, ni des députés aux Etats, ni d'aucun fonctionnaire quelconque.

Il a fallu lutter dix ans et obtenir l'appui du Conseil fédéral pour enlever au gouvernement le choix des syndics dans les communes et remettre cette nomination aux conseils communaux. Ici encore, on n'a pas osé se confier au peuple et laisser aux électeurs le soin de choisir le syndic qui lui convient.

Pendant que, dans la Suisse orientale et à Genève, les conseillers aux Etats et les conseillers d'Etat sont nommés par le peuple directement, dans la plupart des cantons romands et dans quelques cantons de la Suisse allemande, ainsi Berne, Lucerne, Neuchâtel, Vaud, Valais, etc., ces magistrats sont élus par le Grand Conseil; mais, petit à petit, les idées de la démocratie directe font leur chemin et l'on arrivera bientôt dans tous les cantons, sauf Fribourg et peut-être le Valais, à élire directement le Conseil d'Etat et les députés aux Etats.

Pour le moment, nous n'insisterons pas sur la nomination du Conseil d'Etat par le peuple, bien que ce serait là une excellente institution. Sans doute, la première ou la seconde fois, la liste gouvernementale passerait sans bavure, mais, au bout de quelques années, le peuple saurait bien reconnaître les magistrats dignes de sa confiance de ceux qui envisagent leurs postes comme une sinécure et une rente accordée à leur parfaite docilité.

Mais il nous paraît opportun de demander l'élection directe des députés aux Etats par le peuple, le canton ne formant, comme partout ailleurs, qu'une circonscription. C'est là qu'on pourrait mesurer la force réelle des partis dans le canton

et certains de nos adversaires cesseraient de dire que le radicalisme a disparu de la carte fribourgeoise. — Il paraît du reste logique d'élire directement les députés aux Etats, puisque c'est le peuple qui, selon les dispositions constitutionnelles fédérales, choisit directement les membres du Conseil national.

Quant aux fonctionnaires cantonaux, ce sont les seuls dont nous nous occuperons aujourd'hui; nous ne songeons nullement à imiter l'exemple de certains cantons confédérés, où les électeurs sont appelés à nommer non seulement les préfets et les juges, mais les juges de paix, les notaires, les préposés aux poursuites, jusqu'aux gardes-champêtres. Il ne faut pas pousser la démocratie directe jusqu'à l'exagération et à la démagogie, il ne faut pas fatiguer inutilement le corps électoral en l'appelant tous les quinze jours aux urnes et il faut limiter les droits du peuple à ce qui paraît juste et raisonnable.

Aussi ne demanderons-nous pour l'instant que la nomination des tribunaux de district par le peuple des districts et celle des instituteurs par les communes qui les paient. Nous voulons laisser au Conseil d'Etat le soin de désigner ses préfets, puisqu'ils sont les organes du gouvernement dans les districts; nous savons bien qu'à Berne la nomination des préfets est laissée au peuple et que, si la Liberté se félicite des nominations des préfets des Franches-Montagnes ou de Porrentruy, elle n'entend pas pour autant concéder au Lac ou à la Gruyère le droit de nommer les préfets de Bulle et de Morat. Passons.

Ce que nous voulons, par contre, et ce que nous réclamerons jusqu'à ce qu'il y soit fait droit, c'est que les districts puissent élire leurs tribunaux, c'est-à-dire les juges qui sont appelés à trancher les questions des biens et de liberté des citoyens. Nous ne voulons plus des tribunaux politiques, composés d'une seule couleur et qui jugent souvent les gens d'après leurs opinions et non d'après le code; dans l'arsenal de nos lois, il est du reste facile de trouver de quoi satisfaire l'ami et faire succomber l'adversaire.

La justice est comme la femme de César, elle ne doit pas être suspectée. Sans doute, nous reconnaissons que certains tribunaux rendent la justice d'une façon assez impartiale, que la Cour d'appel est là pour rectifier les illégalités et les

faveurs et qu'elle ne s'en fait point défaut, et qu'enfin il y a encore le Tribunal fédéral comme cour suprême. C'est bien, mais, la main sur la conscience, pouvons-nous dire que dans tous les districts tous les citoyens aient confiance dans la justice de leurs tribunaux? Et que de frais de recours on éviterait!

Nous reviendrons, s'il le faut, sur cette question avec des faits et des exemples à l'appui si on le désire, mais nous préférons éviter tout ce qui a trait aux personnes et aux individualités. Nous voulons lutter pour la réforme elle-même, parce que nous croyons qu'elle est bonne et qu'elle rendra de grands services au pays.

Quant aux instituteurs, il y a longtemps qu'on a signalé cette anomalie de l'Etat nommant les régents et des communes devant les payer sans avoir un mot à dire à ces nominations. Qui paie nomme, a-t-on dit depuis longtemps, et les communes ont raison de réclamer contre l'injustice dont elles sont victimes. Nous pensons du reste qu'il est de l'intérêt des instituteurs d'avoir directement à faire avec les communes, car c'est ainsi qu'ils verront leur situation s'améliorer. L'Etat conserverait sans doute son contrôle avec ses inspecteurs, il dicterait ses lois et les communes ne pourraient agir que sous sa surveillance.

Nous sommes au bout de cette étude. Il y aurait des pages et des pages à écrire sur ces divers points; nous avons voulu simplement les indiquer pour éveiller l'attention de nos concitoyens et provoquer leur initiative.

Peuple, réveille-toi, ou cesse de te plaindre!  
(Confédéré.)

### CONFÉDÉRATION SUISSE

*L'examen des denrées à la frontière.* — La commission du Conseil national qui examine le projet de loi sur le contrôle des denrées alimentaires a terminé jeudi soir l'élaboration des prescriptions relatives à la surveillance fédérale. Le contrôle à la frontière sera rendu plus sévère. Les employés des douanes seront aidés par des personnes compétentes dans l'examen préliminaire des marchandises. Cette décision constitue un

C'est qu'en l'état actuel des choses, le droit de guerre se confond avec le droit de défense.

Vivre, c'est-à-dire mouvoir, développer librement sa personne, sans autre limite que le développement libre des autres personnes, s'entendre, s'accorder, s'associer pour assurer pacifiquement, chacun à tous et tous à chacun, ce libre développement, c'est le principe même de la morale et du droit. Or, il n'y a point deux morales et le même principe doit régler les relations civiles et les relations internationales. Mais comme en l'état présent des choses, l'autonomie des peuples et la sécurité des Etats ne sont protégés par aucune institution juridique, comme la grande société des nations n'est point encore constituée, quel moyen de défendre son existence resterait-il à la nation qui aurait l'imprudence de renoncer au droit de guerre, sans avoir la certitude que les autres nations y renonceraient comme elle? Les passions, les erreurs, les affaiblissements, les convoitises se développent chez les peuples aussi bien que chez les individus; toute attaque, toute agression appelle et justifie une résistance, une défense, il faut bien, en l'absence d'une garantie pacifique, la demander à des actes de guerre. Telle est la seule raison légitime de la persistance de ce qu'on appelle le droit de guerre.

En d'autres termes, le droit de guerre n'existe point, mais le droit de défense est un corollaire du principe fondamental de l'autonomie de la personne humaine, et ce droit de défense est éternel, inaliénable, imprescriptible, il ne peut et ne doit pas disparaître. Tant qu'il n'est point reconnu et garanti juridiquement, il se confond nécessai-

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 3

### GUERRE OU PAIX

PAR GEORGES BARBEY

Juridiquement parlant, qu'est-ce que la guerre? La guerre c'est une lutte par la force. Tout acte de guerre est donc en lui-même un acte de violence et de destruction, c'est-à-dire une attaque, une atteinte dirigée contre des personnes humaines ou contre des choses appartenant à ces personnes, créées par elles, inventées, construites par elles.

L'homicide sous toutes formes, le rapt, l'enlèvement, la servitude, la captivité, la mise à prix des têtes humaines, la rançon, l'incendie, la destruction des villes, le pillage, la confiscation, le bombardement, l'embargo, le blocus, la capture des navires même marchands, la prise ou la destruction des marchandises, l'invasion, l'occupation, l'annexion violente des territoires et de leurs habitants, la dispersion, la suppression, le démantèlement des peuples, l'anéantissement des foyers, des cités, des patries, etc., toutes ces abominations sont des actes de guerre.

Si longue que soit cette énumération, elle est loin d'être complète, et, en la dressant, nous l'avons à dessein réduite aux actes que les jurisconsultes les plus récents inscrivent encore parmi ceux qu'autorise le prétendu droit de guerre.

Eh bien! nous en appelons à la conscience publique: est-il un seul de ces actes dont les publicistes osassent essayer la justification, hormis en cas de guerre? En est-il un seul qu'en tout pays civilisé le droit civil ne flétrisse, ne proscrive, ne punisse?

Ce qui caractérise avant tout ce qu'on appelle le droit de guerre, c'est donc qu'il déclare légitime, c'est qu'il autorise, prépare, honore, glorifie l'accomplissement au grand jour d'actes que le droit civil, le droit commun condamne, interdit, réprime. Vertu en deçà, crime au delà.

Or, il n'y a point de droit contre le droit, si le droit de guerre est sur tous les points le contre-pied du droit de paix, l'un des deux n'est pas le droit, et celui qui n'est pas le droit doit disparaître. Que la voix des peuples réponde! De la paix ou de la guerre, laquelle doit disparaître? La réponse n'est-elle point faite? La conscience universelle ne répond-elle point tous les jours? Est-ce que les siècles passés, est-ce que la longue série des jurisconsultes n'ont pas répondu par l'élimination incessante, par l'affaiblissement progressif de ce qu'on appelle le droit de guerre? La supposition que le genre humain, mis en demeure de choisir, pourrait hésiter, n'est-elle pas non seulement horrible, mais folle?

Pourquoi donc cette persistance à maintenir théoriquement et pratiquement le droit de guerre? Comment la raison et la conscience des hommes peuvent-elles se donner à elles-mêmes ce démenti permanent? Qu'y a-t-il donc dans la théorie du droit de guerre pour la soutenir et la faire durer?

Une seule raison, mais très puissante.

compromis entre le projet des Etats et les réclamations des centres agricoles.

**La solde pendant le rassemblement.** — Nos soldats sauront à l'avance quand ils toucheront leur solde. L'ordre de corps administratif en a fixé le paiement aux 5 septembre, 10 septembre et au dernier jour de service.

En dehors des secrétaires d'état-major et postaux, tous les sous-officiers et soldats faisant partie de l'effectif des états-majors, dès et y compris les états-majors de régiments, recevront un supplément de solde de 1 fr. 50 par jour et l'indemnité de subsistance en argent, au cas où ils seraient empêchés de faire ordinaire.

**Courses d'Yverdon.** — Les courses de jeudi prochain, à Yverdon, promettent d'être aussi fréquentées que celles de l'an passé. Les deux steeple-chase, entre autres, réuniront un grand nombre de nos meilleurs cavaliers de la Suisse. Avis aux amateurs de sport.

**Zurich.** — Deux étudiants zuricois, Hugo Strickler, membre de la société « Allobrogia », et Schneider, appartenant aux « Alpigenern », se sont battus en duel il y a quelques jours. La rencontre eut lieu dans le canton de Berne. Elle fut si furieuse que les combattants en sortirent grièvement blessés l'un et l'autre. Strickler, le plus maltraité, vient de succomber à un empoisonnement du sang. C'était le fils d'un pharmacien de Zurich; il avait 23 ans.

On sait que la commune de Zurich, à l'instar d'autres communes du canton, a décidé, il y a une année, de fournir gratuitement le matériel scolaire aux élèves de ses écoles. Cette innovation a occasionné, pendant l'exercice 1898-1899, une dépense de 90,252 fr. 95, dont 50,559 fr. 90 pour l'école primaire, 28,742 fr. 25 pour l'école secondaire et 10,950 fr. 80 pour l'école professionnelle. L'Etat a payé le 35% des dépenses, soit une somme de 31,588 fr.

**Berne.** — Les travaux de la ligne Erlenbach-Zweismimmen commenceront au printemps. La maison Buss & Cie, à Bâle, s'est engagée à la construire pour le prix de 5,200,000 fr. Elle doit être terminée le 1<sup>er</sup> juin 1902.

Le tribunal militaire de la 3<sup>e</sup> division a acquitté la recrue Emile Hoffmann, qui avait tué par imprudence son camarade Michel.

**Soleure.** — Deux ouvriers de la fabrique de chaux et plâtre de Niederwil travaillaient dans une carrière au-dessus du Gunsberg, près de Soleure. Soudain une masse de pierres se détacha et s'abattit sur les carriers, les tuant net. On a retrouvé leurs cadavres horriblement mutilés. Quelques instants avant l'accident, trois camarades des victimes avaient abandonné la carrière pour aller prendre leur repas.

**Appenzell.** — Un habitant de Heiden tirait aux moineaux dans son jardin. Il n'avait pas remarqué que sa femme cueillait en ce moment même des groseilles à la haie du fond. Une balle atteignit l'infortunée et la tua du coup.

**Vaud.** — MM. Milloud et Jaccottet, professeurs, Bally, pharmacien, Scherrer et E. Vasseaux, à Lausanne, et M. Dind, de Montreux, viennent de faire ensemble, dit la *Tribune*, coup sur coup, en sept jours, trois ascensions superbes, qui exigent du souffle et des jarrets solides. Ils ont com-

roment avec ce qu'on appelle improprement le droit de guerre.

Ce que les rois, les empereurs, les généraux et les diplomates appellent encore, sans en soupçonner le contre-sens, le droit de guerre, enveloppe deux choses : la conquête et la défense. Or, se défendre, c'est un droit, mais non point conquérir, qui n'est qu'une acquisition brutale. La vertu du principe moderne de neutralisation est de décomposer ce prétendu droit de la guerre et d'annuler le premier des éléments dont il se compose, le prétendu droit de conquête, en maintenant et en fortifiant le second, le droit de défense.

D'où vient la misérable imperfection des relations internationales, toujours prêtes à passer à l'acte? De l'état de nature où les nations vivent entre elles; et ce qui caractérise cet état, c'est que, ne formant pas une société constituée, n'étant pas liées par un droit positif, elles ne peuvent porter leurs griefs et leurs différends devant des juges institués d'avance par et pour elles toutes et élevés au-dessus de chacune d'elles; c'est que chacune d'elles entend rester juge dans sa propre cause, garder la libre disposition de ses forces et les employer selon ses besoins et ses désirs à se faire justice elle-même.

Il est facile de voir que, pour abolir la guerre et assurer la paix universelle et perpétuelle, il faudrait établir une justice internationale, réglée, organisée, permanente.

L'idée du contrat social obligatoire peut être pensée jusqu'à ce terme de la civilisation politique et juridique: l'état fédératif des nations.

mencé par le Cervin, ont continué par le mont Rose et fini par le Dôme, du groupe des Mischaels, la plus haute sommité entièrement suisse (4554 mètres).

Ces messieurs avaient pour guides J. et Ch. Veillon, des Plans de Frenière, Willisch et Justin Lugon, de la vallée de Zermatt. Ils ont été favorisés par un temps magnifique. Ils se sont rencontrés, au Cervin, le 31 juillet, avec d'autres caravanes, venant d'Italie, ce qui a porté un moment à 24 le nombre des ascensionnistes réunis sur la célèbre pointe.

La foudre est tombée sur la montagne le « Petit-Morron », à Vallorbe, et a tué cinq superbes gémisses appartenant au syndicat de Sullens. Tout ce bétail est assuré.

Un incendie qui a éclaté jeudi matin, à 6 h., à Corcelles près Payerne, a réduit en cendres un bâtiment taxé 5000 fr. Le mobilier a été en grande partie sauvé. Un porc est resté dans les flammes.

L'auteur de l'incendie, la femme du propriétaire, est sous les verroux.

On annonce la mort subite de M. Henri Mayor, professeur à l'Ecole normale, conseiller communal, un des chefs du parti socialiste lausannois.

**Valais.** — Jeudi matin, deux Anglaises faisaient une promenade vers l'alpe de Lirec. Tout à coup, l'une d'elles, piquée par un insecte, fit un brusque mouvement, glissa sur la pente gazonneuse et humide et roula sur des rochers. Elle fit une chute de cent mètres environ et se brisa le crâne. La victime est Mlle Bridge, de Brighton. Une caravane de guides est aussitôt partie pour chercher le corps. La famille habitant l'Angleterre a été immédiatement prévenue de ce triste accident.

**Genève.** — Le Conseil d'Etat autorise la ville de Genève à céder à MM. Monnet & Cie 10,000 chevaux de force motrice du troisième palier, au prix de 50 fr. le cheval et pour une durée limitée.

ÉTRANGER

**France.** — *Affaire Dreyfus.* — Le *Times* publie un entrefilet, affirmant qu'outre les documents énumérés dans le bordereau, 160 documents d'une importance considérable auraient été livrés à M. de Schwarzkoppen par Esterhazy, agissant comme complice et intermédiaire d'Henry, avec lequel il partageait le produit de ce trafic.

A l'audience publique de samedi matin, au procès de Rennes, Dreyfus justifie la présence de la copie du bordereau trouvée cousue dans la doublure de son gilet lors de son transfert à l'île de Ré.

L'audition des témoins commence ensuite. Le premier entendu est M. Delaroche-Vernet, secrétaire d'ambassade à Berlin. M. Delaroche-Vernet est ensuite confronté avec M. Paléologue, représentant du ministère des affaires étrangères de Paris. La déposition a porté sur la dépêche Pannizzardi.

M. Casimir-Périer succède à M. Delaroche-Vernet. Il déclare ne rien savoir de plus que ce qu'il a établi devant la Cour de cassation. L'audience continue.

Le *Petit Bleu* assure que le gouvernement exercera la censure des dépêches rapportant les dépositions Casimir-Périer et Mercier, afin que les ini-

Le passage à l'état fédératif des nations est un devoir pour elles, comme pour les individus le passage à l'état civil ou juridique.

N'allez pas croire que les amis de la paix, par horreur de la guerre, veuillent sacrifier le droit et le devoir sacré de la défense. Aussi longtemps que l'absence d'une juridiction internationale laissera les peuples d'Europe soumis à la triste nécessité de se défendre, au besoin, par la force, le désarmement ne sera point possible. Mais il faudra pourtant substituer l'esprit civique à l'esprit soldatesque militaire et, en attendant de détruire la guerre, détruire le chauvinisme.

Dans un pays libre et républicain comme la Suisse, l'esprit militaire n'est qu'une des formes du patriotisme vigilant. Nous avons raison de préparer la jeunesse par une virile instruction civique. Lorsque le moment est venu de passer quelque temps sous les drapeaux, attachons-nous à faire comprendre au milicien qu'en défendant la patrie, il défend sa chambrière, son champ, sa famille, tout ce qu'il a appris pendant vingt ans à respecter et à chérir. Soyez forts et vous serez respectés. Soyez libres et vous serez forts. La même force d'esprit qui nous conduit au vrai nous rend bons citoyens. Qu'est-ce qu'en effet d'être libres? C'est raisonner juste, c'est reconnaître les droits de l'homme.

Les vrais amis de la paix sont avant tout des hommes, des patriotes, des citoyens qui veulent le respect de l'autonomie de la personne — homme ou justice — le triomphe du droit sur la force brutale, de la justice sur l'arbitraire.

tiales désignant des personnes étrangères ne puissent être remplacées par des noms propres.

Le ministère de la guerre déclare ignorer la provenance du bruit suivant lequel le général Mercier serait arrêté, après sa déposition, pour divulgation de secrets d'Etat.

On fait remarquer que le colonel Jouaust peut toujours prononcer le huis clos, au cas où le général Mercier entrerait dans des détails dangereux à divulguer.

L'*Echo de Paris* demande si le colonel Picquart n'a pas possédé un dossier accablant pour Dreyfus, dossier qui a disparu. Il dit qu'il faudra interroger M. Delcassé sur ce point.

**Arrestations.** — M. Déroulède a été arrêté mardi matin à Croissey et conduit à Paris en voiture.

On a arrêté, en outre, une quinzaine de membres de la Ligue des patriotes.

Ces arrestations font un bruit considérable; on considère généralement qu'elles ont un caractère préventif. On sait en effet que plusieurs nationalistes et antisémites s'étaient rendus à Rennes pour y organiser des manifestations.

M. Guérin, président de la Ligue antisémitique, contre qui un mandat d'amener avait été décerné, n'a pas été arrêté, car il était absent de son domicile. M. Guérin se trouvait au siège de la Ligue, rue Chabrol, où il s'est barricadé.

Il a fait venir une quarantaine d'antisémites avec des fusils, et lui-même, armé d'un revolver et d'un couteau, a déclaré qu'il était prêt à se défendre jusqu'à la mort. Les portes du local sont verrouillées. Pour entrer, il faut passer entre une double rangée d'antisémites qui se tiennent à la porte d'entrée.

Mercredi matin, vers 5 h., M. Sentelli, garde attaché à la surveillance du bois de Boulogne, trouvait, en faisant sa ronde, au bord d'un ruisseau, à environ une quarantaine de mètres de la route de Suresnes, une jeune femme, d'une trentaine d'années, très élégamment mise, étendue et évanouie. Elle portait un coup de couteau à la main gauche, ainsi qu'une grave blessure à la tête, du côté gauche. Transportée à l'hôpital Beaujon, elle y succomba presque aussitôt arrivée. La malheureuse avait été complètement dévalisée et aucun papier n'a été trouvé sur elle qui permit d'établir son identité de façon précise.

Un cyclone a ravagé la Guadeloupe. Le cyclone est passé de l'est à l'ouest. Les nouvelles qui parviennent lentement de l'intérieur confirment un grand désastre. La récolte de café et de cacao serait perdue. Le Mourle, localité de 10,000 habitants, proche de la Pointe-à-Pitre, est à moitié détruite. Il y a plusieurs victimes au Morne-à-l'Eau et aux Abîmes; à Marie-Galante, les dégâts sont considérables.

**Espagne.** — L'affameur de Cuba, le général Weyler, qui oscillait entre le carlisme, le cléricalisme intransigeant et la république, vient de se déclarer républicain et fédéraliste. C'est une mauvaise affaire pour le parti républicain espagnol. Le général Weyler, par son implacable politique de destruction, a certainement été la cause principale de la perte de Cuba.

**Allemagne.** — Le *Lokal-Anzeiger* écrit que le titre de prince accordé au comte de Münster est la juste récompense de ces efforts pour préparer un rapprochement entre la France et l'Allemagne. Le *Kleine Journal* voit dans cette distinction

La prochaine guerre serait épouvantable et sans merci. Il est fort possible que les vainqueurs seraient aussi épuisés et anéantis que les vaincus. Certainement la guerre franco-allemande de 1870-71 n'aurait été qu'un jeu d'enfants, auprès de cette guerre dont on nous parle tous les jours, mais qu'il faudrait être fou pour la désirer. La prochaine guerre fera plus de veuves et d'orphelins que n'en ont faites toutes les guerres de l'Europe depuis cent ans.

Donc, évitons-la, déshonorons-la. Cela nous est possible. Le total des dettes européennes présentait, en 1884, un chiffre de 110,745,737,000 francs, soit une augmentation sur 1858 de 55,833,047,000 francs. Voilà ce que coûte à l'Europe la paix armée.

Chaque année, les dépenses augmentent et, cela va sans dire, à la charge des peuples qui n'ont pas l'air de s'en douter, tandis que les parlements, dociles dans leurs folles aberrations, votent de nouveaux crédits, toujours correspondant à des impôts nouveaux.

Pensez donc! si toutes les forces de la France, par exemple, combattaient contre toutes les forces de l'Allemagne, la guerre de revanche représenterait la petite boucherie que voici :

Tués sur le champ de bataille : 300,000 hommes.  
Blessés : 1,160,000 »

La dépense, la carte à payer par les deux peuples serait d'environ 82 milliards de francs.

Qu'en serait-il si à ces forces venait s'ajouter la Russie, l'Autriche, l'Italie. C'est à donner le vertige que de faire une pareille supposition, qui d'un jour à l'autre peut

une preuve de plus et la Triple Alliance.

La *National-Zeitung* conçoit en termes la dignité conférée récompense des efforts ration des rapports et en particulier, à rapports de cordial français et allemand.

Un incendie sine de Memel (Prusse), ont péri da

Pour avoir fait les potages », en la Cologne s'est vu échoué à une fois fit ressortir que la les potages » est invaincibles; il appuya son propre intérêt fabrication, en Allemagne très sévère de la p

**Angleterre.** — appel aux anciens aller dans l'Afrique Le gouvernement plusieurs batteries

Les journaux du « prince » Lo figure à l'Exposition avec Mlle Swell, je mille. La nouvelle que le prince n'est sauvé.

**Perse.** — Un nace d'éclater en bre de 4000, ont a nistre des affaires pes appelées pour rer sur les insurgés

**Antilles.** — tempête de lundi personnes ont été A Aibonito, il n théâtrale et la cas A Bayamo, la p tes. Deux cents b Le village de C y a eu quatre mor

Le courrier d'H la destruction, to ont été retrouvés, les décombres. N blessés. Au port d d'aves. Il y a trois mor où la récolte du c ges gravement co Les dernières que la situation à ne le supposait. A la Pointe-à-dérables. Il y a e A Sainte-Croix y a eu 30 morts.

devenir une épouvante J'ai toujours été et douloureuse, qu'un main fut réservé à la

Une nation qui a fant qui a un contea serve. Tant qu'existe la guerre.

Le métier du soldat avec cette différence tuer avant qu'un ju nellement engagés prononcé que le cou que le soldat, insou lité de la victime, s dent pas même che tice, mais seulemen

Ce que coûte la g ce que l'on perd en d'être étudié par les Depuis 1855 à 18 mes et 2,653,000,000 xante-sept milliards

Les sept grandes cle, Panama, Suez, l tier que 2 1/2 milliards la France à la Prusse permanentes et elles force d'expansion et

Nous sommes ici sommes ici pour fai

CANTON DE FRIBOURG

**Chemins de fer.** — M. Palaz, ingénieur, installe son bureau à Vevey. Son personnel commencera, la semaine prochaine, l'étude sur le terrain des projets de chemins de fer *Vevey Châtel* et *Vevey Chamby*. M. Chappuis, ingénieur, va entreprendre l'étude des plans parcellaires pour les appropriations du Vevey-Chevbres, ainsi que le piquetage du tracé. Le Conseil d'administration de la Compagnie fera tous ses efforts pour que la ligne soit ouverte en 1901, à l'occasion de l'exposition cantonale.

**Décès.** — On annonce de Morat le décès, survenu mercredi après midi, de M. Frédéric Friolet, ancien notaire, ancien président du Tribunal de district, et pendant une législature député au Grand Conseil. M. Friolet est mort subitement d'une attaque d'apoplexie.

**Incendie.** — Dans la nuit du 9 au 10 août, un incendie a éclaté à Seiry et y a consumé un vaste bâtiment, propriété de M. Julien Pillonel, au dit lieu. Ce bâtiment comprenait grange, écuries et remise et contenait toutes les récoltes en foin, regain et céréales de l'année, ainsi que des chars, charrues, faucheuses, hache-paille et autres instruments agricoles, le tout d'une valeur assez considérable. De tout ce contenu, seul le bétail a pu être sauvé. Le feu a été remarqué vers 2 h. du matin, alors que les flammes avaient déjà envahi une grande partie de l'immeuble.

La cause du sinistre est inconnue.

GRUYÈRE

**Nomination.** — Le Conseil fédéral a promu au grade de capitaine-vétérinaire M. Mettraux, Philémon, de Neyruz, à Bulle, 1<sup>er</sup> lieutenant vétérinaire. Nos félicitations.

VARIETES

**Artilleurs incomparables.** — Le *Mac Clure's Magazine* consacre un reconnaissant article aux éléphants militaires qui sont, pour l'armée des Indes, des auxiliaires si précieux. On n'imagine pas les services de toutes sortes que, grâce à leur intelligence plus encore qu'à leur force, peuvent rendre ces pesants pachydermes.

Comme artilleurs et comme pontonniers, ils sont incomparables.

Lorsqu'ils ont apporté jusqu'au bord d'un fleuve les pièces de bois qu'on a chargées sur leur échine, ils aident avec une merveilleuse adresse à la construction des radeaux et des ponts. Si l'on enfonce des pieux, ils entrent dans le fleuve, se placent en amont des hommes et protègent le travail en opposant à la violence du courant la masse énorme de leur corps. S'ils voient des poutres s'en aller au fil de l'eau, ils les saisissent au passage et les maintiennent jusqu'à ce qu'on les ait fixées.

Artilleurs, ils font mieux que personne les manœuvres de force, et, sur ce point, leur réputation est tellement établie que, quand une pièce s'embourbe, officiers et soldats, au lieu de s'agiter, s'assoient tranquillement sur les rochers voisins et

ner réception aux philosophes des bienfaits de la philosophie, pour apporter au XVIII<sup>e</sup> siècle le témoignage du XIX<sup>e</sup>, pour honorer les magnanimes combattants et les bons serviteurs, pour féliciter le noble effort des peuples, l'industrie, la science, la vaillante marche en avant, le travail, pour cimenter la concorde humaine, en un mot pour glorifier la paix, cette sublime volonté universelle. *La paix est la vertu de la civilisation, la guerre en est le crime!* Nous sommes ici dans ce grand moment, dans cette heure solennelle, pour nous incliner religieusement devant la loi morale, et pour dire au monde qui nous écoute, ceci: Il n'y a qu'une puissance, la conscience au service de la justice; et il n'y a qu'une gloire, le génie au service de la vérité...

Quiconque dit aujourd'hui: *La force prime le droit*, fait acte du moyen âge, et parle aux hommes de trois cents ans en arrière.

Les temps sont venus. Le temps a trouvé sa formule: la fédération humaine.

Désolé par la guerre et proclamons la vérité absolue. Non, la gloire saignante n'existe pas. Non, ce n'est pas bon et ce n'est pas utile de faire des cadavres. Non, il ne se peut pas que la vie travaille pour la mort, que la guerre, cette violence, vienne prendre vos enfants, à vous, pères et mères. Il ne se peut pas que la femme enfante avec douleur, que les hommes naissent, que les peuples labourent et sèment, que le paysan fertilise les champs et que l'ouvrier féconde les villes, que les penseurs méditent, que le génie fasse des prodiges, que la vaste activité humaine multiplie en présence du ciel les efforts et les créations pour aboutir à cette épouvantable exposition inter-

regardent opérer les éléphants. Ceux-ci s'assemblent autour du canon embourbé, l'examinent soigneusement, tâtent les roues, l'affût, calculent et se consultent, puis, comme s'ils avaient pu se répartir la besogne, combinent leurs efforts en les appliquant toujours au point où ils doivent être le plus efficaces. Pendant ce temps, deux ou trois camarades se tiennent auprès des attelages de buffles; dès qu'ils voient la pièce dégagée, ils les stimulent par de légers coups de trompe ou, au besoin, par des barrissements si terribles que les buffles obéissent comme des moutons.

Car ce sont des buffles, à défaut de chevaux, qu'on attelle aux canons. Les éléphants consentent bien quelquefois, en montagne, à porter sur leur large dos des pièces démontées; il est rare qu'ils veuillent les traîner; en tous cas, ils refusent absolument de se laisser atteler à de simples voitures. Comme tous les militaires appartenant aux armes savantes, ils professent un profond mépris pour les autres corps de troupe. Artilleurs, pontonniers et soldats du génie, ils n'ont jamais voulu condescendre à une besogne de « tringlots ».

**Eclairage électrique sans lampes.** — On annonçait, il y a quelque temps, la découverte d'un procédé destiné à révolutionner l'industrie de l'éclairage électrique, celui de l'incandescence à l'air libre.

Il paraît que c'est sérieux.

Les brevets de cette invention ont été pris, dans divers pays, par la maison Ganz, de Budapest, qui travaille activement à perfectionner et à rendre tout à fait pratique ce nouveau mode d'éclairage.

Imaginez, dit la *Science pratique*, un tube d'alumine de trois dixièmes de millimètre qui, recevant le courant par deux petits fils de platine, devient d'un blanc éblouissant. Donc, plus d'ampoules de verre, plus de vide nécessaire! Il s'ensuit une plus grande clarté et une économie de fabrication considérable.

Des tubes d'alumine sont ainsi demeurés incandescents (abstraction faite des intermittences d'extinction) pendant sept cents heures, sans montrer de changements physiques ou chimiques appréciables. La seule difficulté à résoudre était que l'alumine n'est pas conductrice à froid. Il fallait donc commencer par chauffer le tube à incandescence. On y a réussi. Cela se fait automatiquement.

Un petit réseau de fil de platine enveloppe le tube d'alumine. Dès que le courant passe, ce réseau s'échauffe, communique sa chaleur au tube d'alumine, puis, aussitôt, s'en écarte automatiquement.

Les expériences entreprises ont donné des résultats absolument satisfaisants.

Les enfants terribles:

— Vous êtes content, monsieur Jules, d'être sur les genoux de votre oncle?

— Oui, mais j'aimerais mieux être sur un vrai âne.

On peut vivement conseiller

aux personnes qui ont employé des préparations ferrugineuses contre les pâles couleurs, sans obtenir le résultat désiré, une cure régulière de véritable Cognac Golliez ferrugineux; depuis 24 ans, cet excellent produit s'est montré supérieur contre l'anémie, la faiblesse, les maux de cœur, aussi a-t-il été seul primé par 10 diplômes d'honneur et 22 médailles dans toutes les dernières expositions.

Plus de 20,000 attestations en 24 ans. — En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies.

Dépôt général: Pharmacie Golliez, Morat.

nationale qu'on appelle un champ de bataille.

On nous reprochera de poursuivre un but à jamais irréalisable, d'être des utopistes, une classe de gens avec lesquels les gens sérieux, du moins ceux qui se donnent pour tels et qui prennent des airs de grands hommes, se croient dispensés de discuter. Je ne contredirai pas que les utopies soient chose rare et qu'on n'ait pas raison de s'en préserver. Il y en a qui ressemblent à des cauchemars enfantés par des enfants malades, qui sont dégradantes et grossières, par exemple: l'anarchie ou le nihilisme.

Mais toute idée qui représente un progrès de la justice, de la charité, de la liberté, de la civilisation morale ou religieuse, n'a-t-elle pas commencé par être répudiée, comme une utopie ou comme une tentative de révolte contre les conditions nécessaires de l'ordre social? L'abolition de l'esclavage, qui, condamné par la loi, subsistait encore en fait dans plusieurs parties de l'ancien et du nouveau continent; la suppression de procès d'hérésie et de sorcellerie, presque invinciblement terminés par la mort d'un innocent dans le fléau du bûcher; la suppression de la torture et de tant de supplices abominables qui ont si longtemps déshonoré nos lois pénales; liberté de conscience, la liberté du travail, la liberté de la presse, qu'il ne faut pas confondre avec la liberté de l'outrage et de l'appel à l'insurrection; le principe de l'égalité des citoyens d'une même nation devant les lois de leur pays; le droit des peuples à se donner le gouvernement qui leur convient et à exercer sur ses actes un contrôle effectif; toutes ces conquêtes de la raison, de l'humanité et de l'équité ont encouru l'une ou l'autre des accusations dont je viens de parler, ou toutes les deux à la fois. (A suivre.)

une preuve de plus que la fusion entre la Double et la Triple Alliance est près de s'accomplir.

La *National Zeitung* et la *Post*, dans une note conçue en termes presque identiques, disent que la dignité conférée à M. de Münter est une juste récompense des efforts qui ont amené une amélioration des rapports entre la France et l'Allemagne, et en particulier, à La Haye, où il a su établir des rapports de cordialité parfaite entre les délégués français et allemands.

— Un incendie a éclaté dans une localité voisine de Memel (Prusse). Six personnes, dont une femme, ont péri dans les flammes.

— Pour avoir falsifié du « Maggi pour corser les potages », en l'étendant d'eau, un épicier de Cologne s'est vu condamner par le tribunal des échevins à une forte amende. L'expert chimique fit ressortir que la qualité du « Maggi pour corser les potages » est invariablement la même depuis des années; il appuya en outre sur le fait que, dans son propre intérêt, la fabrique Maggi a placé sa fabrication, en Allemagne, sous le contrôle reconnu très sévère de la police des aliments, à Constance.

**Angleterre.** — Le ministre de la guerre fait appel aux anciens soldats de cavalerie disposés à aller dans l'Afrique du Sud.

Le gouvernement des Indes va envoyer à Natal plusieurs batteries de montagne.

— Les journaux anglais annoncent le mariage du « prince » Lobengula, le chef sauvage qui figure à l'Exposition sud-africaine de Londres, avec Mlle Swell, jeune Anglaise d'assez bonne famille. La nouvelle cause quelque scandale, attendu que le prince n'est qu'un Zoulou du type le plus sauvage.

**Perse.** — Un mouvement révolutionnaire menace d'éclater en Perse. Les émeutiers, au nombre de 4000, ont assiégé le palais de l'ancien ministre des affaires étrangères à Téhéran. Les troupes appelées pour rétablir l'ordre ont refusé de tirer sur les insurgés.

**Antilles.** — A San-Juan de Porto-Rico, la tempête de lundi a duré deux heures. Quatre personnes ont été noyées dans le port.

A Aibonito, il ne reste plus debout que la cathédrale et la caserne. Quatre indigènes ont péri.

A Bayamo, la plupart des maisons sont détruites. Deux cents bestiaux ont péri.

Le village de Carolina a été rasé. A Carguas, il y a eu quatre morts.

Le courrier d'Hamacao rapporte la nouvelle de la destruction totale de cette ville; 46 cadavres ont été retrouvés, beaucoup d'autres gisent sous les décombres. Neuf soldats américains ont été blessés. Au port d'Hamacao, on a retrouvé 18 cadavres.

Il y a trois morts à las Piedras et cinq à Vincoos, où la récolte du café est perdue et celle des oranges gravement compromise.

Les dernières nouvelles de San-Thomas disent que la situation à Montserrat est plus grave qu'on ne le supposait.

A la Pointe-à-Pitre, les dommages sont considérables. Il y a eu 102 morts.

A Sainte-Croix, la dévastation est effrayante. Il y a eu 30 morts. La misère est grande.

devenir une épouvantable réalité.

J'ai toujours été frappé, comme d'une chose horrible et douloureuse, qu'une portion considérable du genre humain fut réservée à la profession spéciale de détruire la vie.

Une nation qui a une grande armée ressemble à un enfant qui a un couteau de poche tout neuf; il faut qu'il s'en serve. Tant qu'existeront les grandes armées, on verra la guerre.

Le métier du soldat est le même que celui du bourreau, avec cette différence que le bourreau n'est pas requis de tuer avant qu'un juge ou un jury, lesquels se sont solennellement engagés à rendre un verdict équitable, aient prononcé que le coupable n'est pas digne de vivre, tandis que le soldat, insouciant de l'innocence ou de la culpabilité de la victime, s'en rapporte à des gens qui ne prétendent pas même chercher la nécessité du décret de la justice, mais seulement l'utilité.

Ce que coûte la guerre, ce que vaut la vie d'un homme, ce que l'on perd en le tuant, voilà un sujet qui mériterait d'être étudié par les sociétés d'utilité publique.

Depuis 1855 à 1880, la guerre a coûté 2,188,000 hommes et 2,653,000,000 de livres sterling, soit en tout soixante-sept milliards et 325 millions de notre monnaie.

Les sept grandes entreprises internationales de notre siècle, Panama, Suez, le Gothard, n'auront coûté au monde entier que 2 1/2 milliards, soit la moitié de la rançon payée par la France à la Prusse et le 1/3 du budget actuel des armées permanentes et elles auront décuplé, peut-être quintuplé la force d'expansion et de transformation des peuples civilisés.

Nous sommes ici pour faire acte de civilisation. Nous sommes ici pour faire l'affirmation du progrès, pour don-

nes étrangères ne puis-les noms propres. erre déclare ignorer la at lequel le général Mer-deposition, pour divul-

le colonel Jouaust peut clos, au cas où le géné-des détails dangereux à

le si le colonel Picquart accablant pour Dreyfus, dit qu'il faudra interro-

Déroulède a été arrêté conduit à Paris en voi-

ne quinzaine de mem-otes.

bruit considérable; on l'elles ont un caractère que plusieurs nation-mentendus à Rennes festations.

la Ligue antisémite, mener avait été décerné, ait absent de son domi-t au siège de la Ligue, tricité.

taine d'antisémites avec mé d'un revolver et d'un ait prêt à se défendre s du local sont verrouil-asser entre une double se tiennent à la porte

5 h., M. Sentelli, garde du bois de Boulogne, de, au bord d'un ruis-taine de mètres de la ne femme, d'une tren-ment mise, étendue et coup de couteau à la grave blessure à la tête, ée à l'hôpital Beaujon, aussitôt arrivée. La mal-tement dévalisé et au-sur elle qui permit d'é- précise.

la Guadeloupe. Le cy- l'ouest. Les nouvelles t de l'intérieur confir-La récolte de café et de ourle, localité de 10,000 nte-à-Pitre, est à moitié ttimes au Morne-à-l'Eau talante, les dégâts sont

eur de Cuba, le général e le carlisme, le clérica-république, vient de se éraliste. C'est une mau-républicain espagnol. Le mplacable politique de nt été la cause princi-

okal-Anzeiger écrit que é au comte de Münter ces efforts pour prépa-e la France et l'Allema- it dans cette distinction

épouvantable et sans merci. Il ueurs seraient aussi épiés tainement la guerre franco-é qu'un jeu d'enfants, auprès parle tous les jours, mais ésirer. La prochaine guerre lias que n'en ont faites tou- puis cent ans.

ns-la. Cela nous est possible- unes présentait, en 1884, un ces, soit une augmentation ans. Voilà ce que coûte à

augmentent et, cela va sans qui n'ont pas l'air de s'en ents, dociles dans leurs folles- ux crédits, toujours corres-

taille: 300,000 hommes. 1,160,000 »

par les deux peuples serait

es. es venient s'ajouter la Rus- à donner le vertige que de qui d'un jour à l'autre peut

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasensteln & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

**MISES**

**Mercredi 16 août** courant, dès les 10 heures du matin, l'Office des poursuites de la Gruyère fera vendre, devant le domicile de Fragnière, E. ie, à Gumefens, le bétail et objets ci-après :  
3 génisses, une vache, un veau, une truie, une jument noire, 2 chèvres et un char à ressorts.  
Vente au comptant.  
Bulle, le 14 août 1899.  
L'Office des poursuites de la Gruyère.

**Soumission.**

Un concours est ouvert pour la confection et la pose d'un potager, ainsi que des pressoirs à fromage pour la laiterie en construction de Sorens. Pour voir l'ouvrage, s'adresser à Marcel Romanens, président, chez qui les soumissions devront être déposées le jeudi 17 août, à 7 heures du soir.  
Le Secrétaire de la Commission de bâtisse :  
L. ROMANENS.

**Entreprise générale  
CH. FOLGHERA**

entrepreneur, à Bulle.  
Plans et devis.

Seul dépositaire des véritables tuiles d'Altkirch; vente de ciment, chanx et plâtre, drains de toutes dimensions, briques en ciment en terre cuits et réfractaires, tuyaux en ciment, en grès d'Aarau et de Belgique.  
Bureau au dépôt de la gare.

**Déchets de bois.**

Au chantier Moret, au Tirage, on vend :  
a) des fagots d'écorce à 7 fr. 50 le 100 ;  
b) des sacs d'écorce à 10 centimes ;  
c) des moules de rognures, en bois bon sec.

**A VENDRE**

Excellente *litière du Valais* à 4 fr. les 100 kg., vendue sur wagon à Aigle.  
S'adresser à Silvain Défago, à Illarsaz par Collombey, ou à M.M. de Westerveller & Rigot, à Genève, Corratierie 20.

**Chaux lourde**

**SUPÉRIEURE**  
de JOLY FRÈRES  
à Noiraigues,  
chez  
ALBERT GILLARD  
entrepreneur, à BULLE

**Vins d'Espagne**

débités pendant toute l'année.  
Blanc et rouge, qual. surfine, à 30 c. le litre. Vaudois blanc et rouge, bien conditionné, à 36 c. Eau-de-vie marée et pomme de terre à 75 c. Franco en fût loué. A des personnes solvables, paiement à 4 mois, sans engagement de conditions. Echantillons à disposition.  
Se recommande : *P'Entrepôt à Pontenet* (Jura bernois).

**Vins réels du Midi garantis.**

**Par 100 litres.**  
Vin de table rouge, grec, fr. 27.—. Vin rouge très fort de l'Italie mérid., fr. 29.50. Alicante rouge extra fin, pour coupages fr. 33.—. Rosé vieux, vin de table, extra fin, fr. 38.—. Vin de table blanc, grec, fr. 28.—. Vin blanc de l'Espagne mérid., extra fin, fr. 38.—. Malaga véritable rouge doré, 16 litres, fr. 15.50.— 400 tonneaux à vin de 600 litres, récemment vidés, à fr. 14.—.  
J. Winger, import. de vins, Boswil.  
A. Winger, Rapperswil.

**Haile insectifuge**

pour préserver le bétail contre les piqûres des taons et des moustiques.

**Thurmeline en poudre**

tue n'importe quels insectes.  
En flacons de 50 cent. et 1 fr.  
chez Louis Treyvaud,  
Grand'rue, BULLE

A L'IMPRIMERIE DE « LA GRUYÈRE » A BULLE :

**Factures,**

**ENVELOPPES COMMERCIALES**  
avec raison sociale imprimée,  
depuis 4 fr. 50 le mille.

**GYPSERIE — PEINTURE — DÉCORATION — ENSEIGNES  
FAUX-BOIS — MARBRE**

**SÉRAPHIN BOBBI, à Bulle.**

TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ — PRIX RÉDUITS  
Domicile : Maison Heimo-Peyraud, rue de Gruyères, Bulle.

**Atelier de ferblanterie et couverture**

**J. REGIS, à Bulle.**

Ferblanterie de bâtiment et de ménage. — Couverture en tous genres.  
Ouvrages en zinc, appareillage pour eau, plomberie, etc.  
Travail prompt et soigné. Prix modérés.

**Fabrique de voitures diplômée**

**A. CHIATTONE, LUGANO.**

Fabrication de voitures et véhicules en tous genres : Landaus. — Omnibus. — Vittoria. — Coupés. — Breaks. — Vis à vis. — Chaises. — Berner-Waegeli, etc.  
Fourgons. — Camions. — Chars, pour bagages, etc.  
Travail parfait, soigné, construction élégante et solide. — Garantie pour 2 ans.  
Un assortiment varié de voitures est toujours exposé en magasin.

**Dartres sèches.**

Je viens par la présente vous adresser mes sincères remerciements pour les bons soins que j'ai reçus de vous. Je suis très bien actuellement, les dartres et démangeaisons ont entièrement disparu par votre traitement par correspondance. De plus, je dors bien, l'appétit revient aussi bon qu'auparavant ; en un mot, je crois être guéri. Mont-la-Ville s. l'Isle, le 2 février 1898, Charles Cardinaux. Le soussigné déclare que le signataire ci-dessus de Charles Cardinaux a été apposé en sa présence. L'Isle, le 2 février 1898. L. Martinet, notaire. Adresse : < Polyclinique privée, Kirchstrasse 405 Glaris. >

Les 100 litres  
**FRANCO**  
toute gare suisse  
contre  
**REMBOURSEMENT**

**VIN blanc de raisins secs**  
1<sup>re</sup> qualité  
à 23 fr.

Excellents certificats des meilleurs chimistes de la Suisse.  
Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres à la disposition des clients.  
Hautes récompenses aux expositions de Fribourg, Genève, Bordeaux, Rouen, E. beuf et Paris.  
Echantillons gratuits et franco.  
OSCAR ROGGEN, fabr. de vins, MORAT

5 médailles bronze, argent et or.

**S<sup>i</sup> PELLET jeune, MORAT**

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.  
Spécialité de vins du Vuilly et vins d'Arbois.  
Vins blancs d'Espagne : 32 cent. à 35 cent. le litre.  
> Vuilly : 45 >

Le docteur vicomte de SAINT-ANDRI, à Alexandrie (Egypte), écrit : « Pour la reconstitution du sang chez les personnes anémiques, j'ai toujours obtenu les résultats escomptés avec les Pilules hématogènes du docteur Vindevoel. Je considère ce remède comme étant le plus efficace dans toutes les formes d'anémies. »  
125 pilules à 4 fr. 50. — Dépôt dans toute pharmacie.

**Imprimerie de la Gruyère**

Rue du Tir 131 — BULLE — Rue du Tir 131.

Cette imprimerie des mieux outillées se charge de travaux typographiques en tous genres, tels que :

- Journaux et brochures ;
- Programmes, prospectus, cartes d'adresse, de visite, de convocation, etc. ;
- Formulaires pour les administrations, le commerce, l'industrie, etc. ;
- Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, circulaires, etc. ;
- Registres et carnets à souche, tableaux, etc. ;
- Statuts et règlements de sociétés, etc. ;
- Etiquettes volantes toile, parchemin, gommées, bordereaux, etc. ;
- Enveloppes avec raison sociale imprimée, depuis 4 fr. le mille.

**IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS**

Exécution prompte et soignée. — Prix des plus modérés.

**Envois par poste.**

2 1/2 kg. salami maigre 1 <sup>re</sup> qualité	Fr. 5.50
2 1/2 » saucisson de ferme, amér. fumé	5.50
9 » saindoux extra fin	11.15
10 » lard maigre	14.20
10 » filet	14.—
10 » lard gras	11.60
10 » jambonneaux	12.40
5 » margarine à la crème douce	9.—
5 litres huile d'olive extra fine	10.50
avec burette	6.—
10 kg. macaronis italiens	7.—
5 » café vert, fin	6.— et 6.80
5 » » extra fin	9.40
5 » » vert, perlé	7.40 et 8.50
5 » café torréfié N° 3 extra fin	12.—
5 » » » 5	8.80

Grand choix marchandises 1<sup>re</sup> qualité.  
Contre remboursement, port en plus.  
W. Kopfmann, Bâle.

**ON DEMANDE**

pour tout de suite un bon ouvrier sellier.  
S'adresser à Joseph Berriswyl, sellier, à Tavel.

**On demande**

pour le 25 août ou 1<sup>er</sup> septembre, une brave fille, sachant cuire, pour faire tout le service d'un petit ménage. S'adresser J. Dind, Grand'rue, Montreux.

**On demande**

un jeune homme robuste pour aider dans une fromagerie et soigner deux pièces de bétail.  
S'adresser à M. Victor Henzelin, nég., à Cœuve (Jura bernois).

**A louer à Bulle :**

Un bel appartement de 6 pièces.  
S'adresser à la librairie BAUDÈRE.

**On cherche à louer**

à Bulle un local pour atelier. S'adresser à l'Agence Haasensteln & Vogler, à Bulle.

**Un bon chien courant,**

âgé de 3 ans, ayant fait deux chasses, garanti pour le lièvre, est à vendre chez Antoine Bussax, à Montbovon.



**SUCCES MERVEILLEUX!**  
Le seul vrai SAVON aromatique  
**au lait de lis**

de BERGMANN & Cie, fournisseurs de cour, à Dresde et Zurich, est le savon le plus efficace et le plus propre contre les éruptions importunes, les taches de rousseur, les boutons, les dartres, comme aussi contre une peau dure, sèche et jaune, etc.  
En vente à l'imprimerie de la Gruyère, à Bulle, à 75 centimes la pièce.

**Atelier de ferblanterie et couverture**

A. GERBER, à La Tour.  
Ferblanterie de bâtiment.  
COUVERTURE en tous genres.  
Boilles et bidons à lait.  
Travail prompt et soigné. — Prix modérés.



Bulle. — Emile Lenz, imp.-éditeur.



**PRIX DE L'ABONNEMENT**

Bulle... 1 an, Fr. 6.—  
... 6 mois, >  
M. Ranger... 1 an, Fr. 6.—  
... 6 mois, >  
payable d'avance

Prix du numéro : 5

On s'abonne dans bureaux de post

BULLE

Que fer

N'est-ce pas là  
goisantes que se  
père de famille  
Avant tout, sauf à  
désirent pour ce  
à celui où ils on  
c'est qu'il soit à  
connaisse pas les  
que la voie de l'  
pas à mesure qu'i  
Cette ambition  
dans son enfant l'  
rière humaine qu  
infiniment de rais  
avec lui, s'il a eu  
cendants consacrer  
vant sur ses brisé  
l'enfant doit bém  
père. Cette doctri  
combattue par les  
qui estiment que  
par ses propres m  
soutenue par les l  
le descendant du  
progéniture de l'a  
Sans vouloir pr  
ou l'autre des thé  
l'essence même de  
ciales actuelles, c  
mènerait trop loin  
cher de jeter un  
dont trop de père  
sociale de prépar  
l'existence.

Presque toujou  
côté des carrières  
yeux du père dés  
lant à son rejeton.  
si minime soit-el  
Crac, on le bomba  
Le rejeton ne  
d'une aberration r  
sorte de discredit  
qui exercent prof

FEUILLETO

GUERRI

GE

Des esprits graves  
des hommes d'Etat,  
qui tient à brouter  
combattues de toutes  
indignation quand il  
opposer des décisions  
cependant, elles sont  
lois, elles ont obtenu  
Pourquoi donc nous  
un temps plus ou m  
l'abolition de la guer  
On ne manquera p  
d'autres causes excel  
assurées, que l'abolit  
pour agiter les esprits  
monarchiques, pour  
que trop menacée. —  
malein dont l'effet,  
le patriotisme, d'éner  
nécessaires à une nat  
et de son indépendan